32

Mission Permanente

du Royaume du Maroc

Genève

بعثة الدائمة

للمملكة المغربية

بجنيف

14ème session du Groupe de travail sur

l'Examen Périodique Universel

****

Intervention de la délégation du Royaume du Maroc

*****

Examen de le République de Corée

(32ème/ 1minute 44 secondes)

Madame la Présidente,

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser une chaleureuse bienvenue à S.E.M. le Vice-Ministre de la Justice.., et à la délégation qui l'accompagne, et les remercier pour la présentation exhaustive du rapport national de leur pays. Lequel rapport reflète fidèlement les efforts de la République de Corée en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de son premier Examen périodique universel.

Le Maroc apprécie, en particulier, le fait que le rapport national de la République de Corée comporte **des bonnes pratiques** qui pourraient être partagées avec d'autres pays. Nous saluons, également, **la méthodologie** ouverte et transparente d'élaboration de ce rapport, et **l'utilisation de nouvelles technologies d'information**, notamment Internet, pour accueillir les contributions de la société civile et des citoyens.

La République de Corée reste **un exemple de développement** particulièrement intéressant. **La croissance économique** a favorisé le bien-être des citoyens et a contribué au renforcement du processus démocratique, entrainant dans son sillage la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. A cet égard, nous félicitons son gouvernement pour les avancées enregistrés en matière de la protection sociale, les services de santé, l'éducation et l'emploi.

Par ailleurs, nous enregistrons avec satisfaction les efforts de la République de Corée en matière de promotion des droits des **catégories sociales à besoins spécifiques,** en particulier, les familles monoparentales et les personnes âgées, leur permettant d'avoir un niveau de vie décent, en bénéficiant des « **Aides de l'Etat** ».

La signature en 2008 de la convention sur le droit des personnes handicapées est un pas supplémentaire sur la voie de la consolidation de ces efforts. Nous félicitons la République de Corée pour toutes les mesures spécifiquement destinées à promouvoir la protection sociale des personnes handicapées, **tels qu'énumérés aux paragraphes 34 et 35 du rapport**. Lesquelles mesures sont de nature à contribuer efficacement à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes handicapées.

Enfin, dans le cadre de l'Examen Périodique Universel, ma délégation aimerait formuler les deux recommandations suivantes :

***Poursuivre la mise en œuvre des politiques visant à intensifier la lutte contre la discrimination notamment l'égard des travailleuses migrantes, et**

***Envisager d'accéder à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.**

Je vous remercie Madame la Présidente.